

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

-:-

Nombre de conseillers
en exercice : 9
Présents : 6
Votants : 6

L'an deux mil vingt-cinq,
le 11 septembre à dix-neuf heures,
le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale, en séance
publique ordinaire sous la présidence de **M. LE BLANC Christian, Maire**.

Date de la convocation : 03/09/2025

Présents : M. LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1^{ère}
Adjointe, Mr JOSSET Antoine, 2^{ème} Adjoint, Mme FAGNOT Cendrine, 3^{ème}
adjointe, MM. PANNETIER Stéphane et M. TELLIER Adrien

Excusés : Mme ADET Florence et M. RICHARD Guy

Absent : M. LÉVEILLÉ David

M. PANNETIER Stéphane a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025/29 :

SALLES COMMUNALES - Tarifs, modalités de prêt des équipements et d'utilisation des salles -

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération à l'unanimité, décide de réviser les tarifs de location des
salles communales et les fixe par catégorie, comme suit :

- Repas familial (40 personnes maximum)
 - . pour habitant de la commune : 85.00 €
 - . pour habitant hors commune : 100.00 €
- Vin d'honneur (60 personnes maximum) : 45.00 €
- Goûter, soirée sans repas (60 personnes maximum) : 35.00 €
- Location du lendemain : 30.00 €
- Frais de chauffage
 - . par jour de location (forfait pr 125 Kw) : 25.00 €
- Location des matériels de cuisine à l'extérieur : 50.00 €

La mise à disposition de la cuisine, avec vaisselle et matériel nécessaires, est incluse dans ces tarifs.

Chaque association communale est autorisée à louer gratuitement les salles pour une manifestation.

Les utilisateurs des salles et du matériel s'engagent à respecter les dispositions du règlement intérieur.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour copie conforme,
Le Maire,

